

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 23 JANVIER 2019

Convocation en date du : 17/01/2019

Date d'affichage de la convocation : 17/01/2019

Date d'affichage du Procès-Verbal : 26/01/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

### **Présents** :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Stéphane VIAL  
Mmes Jacinthe AUJAL, Denise FORESTIER, , Christiane LANCIAUX

### **Absent-excuse** :

- M. Marcel RENON a donné procuration à M. Laurent DUFOUR
- Mme Estelle GATILLE a donné procuration à Mme Denise FORESTIER

Mme Christiane LANCIAUX a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Travaux Place des 2 anciennes écoles**

M. Philippe Prost présente le projet d'aménagement de la Place des 2 anciennes Ecoles avec l'aménagement d'un plateau traversant sur la route départementale 41 séparant les places des 2 anciennes écoles et l'aménagement la cour de la Maison des Associations « Ex Ecole du Haut » établi par l'Atelier du Triangle.

#### **a) Assistance maîtrise d'ouvrage**

Concernant le suivi du dossier, le Cabinet du Triangle en partenariat avec la SCP Bonin a transmis une proposition d'honoraires qui s'élève à 13 427,40 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- accepte la proposition du Cabinet du Triangle d'un montant de 13 427,40 € H.T pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **b) Aménagement place - Demande de subvention**

Une proposition chiffrée et une étude transmise par le Cabinet du Triangle est présentée pour l'aménagement du plateau traversant sur la route départementale 41 séparant les places des 2 anciennes écoles et l'aménagement la cour de la Maison des Associations « Ex Ecole du Haut.

L'estimation se décompose comme suit :

Lot. 1 : VRD/Sol	99 000,00 € H.T.
Lot 2 : Sols, plantations et équipement	81 500,00 € H.T.
Total	<u>180 500,00 € H.T.</u>

Le plan de financement se décomposerait comme suit :

Coût global de l'opération :	180 500,00 € H.T.
Subvention DETR :	108 300,00 €
Subvention Région Aménagement et Habitat :	27 075,00 €
Subvention appel à projet :	7 500,00 €
Financement propre :	37 625,00 €

Le Conseil Municipal,

- valide le projet d'aménagement du plateau traversant de la cour de la maison des associations ex école du haut,
- décide de lancer l'appel d'offres courant mai 2019,
- sollicite une subvention à hauteur de 60 % auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019,
- sollicite une subvention à hauteur de 10 % auprès de l'Etat au titre de la FSIL 2019,
- sollicite auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire une subvention aussi élevée que possible au titre de l'appel à projet 2019,
- accepte le plan de financement suivant :

Coût global de l'opération :	180 500,00 € H.T.
Subvention DETR :	108 300,00 €
Subvention Région Aménagement et Habitat :	27 075,00 €
Subvention appel à projet :	7 500,00 €
Financement propre :	37 625,00 €

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- dit que le montant des travaux sera inscrit au budget 2019.

Il est précisé que si le montant des subventions allouées n'est pas assez élevé, ce dossier serait ajourné.

M. Pierre Auray signale un problème au niveau du mur de la cour de la Maison des Associations jouxtant le terrain de Mme Alphonse qui penche dangereusement et menace de tomber. La commission bâtiment se rendra sur place pour constater.

## **2°) Sanitaires Place du monument aux morts**

Les travaux ont commencé la semaine dernière.

L'entreprise Fauchon démonte actuellement le carrelage et la cloison.

La ré-ouverture des toilettes devrait être effective en Mars prochain.

Le marquage au sol se fera quand les conditions climatiques le permettront. L'éclairage public devrait être installé au mois de juin.

## **3°) Renouvellement matériel roulant**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le camion communal donne des signes de faiblesse et qu'il conviendrait de procéder à son remplacement.

Une consultation sera lancée auprès de différents fournisseurs.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette consultation,

## **4°) Questions et informations diverses**

### **- Courrier de l'Inspection Académique**

M. le Maire donne connaissance d'un courrier de l'Inspection Académique reçu dernièrement pour une possible fermeture de classe sur le RPI et du mail de M. le Maire de Montmelard souhaitant l'avis de la Commune de Dompierre.

Suite à un entretien téléphonique avec Mme Corinne GIBERT, Inspectrice de l'Education nationale de la Circonscription de Mâcon Sud, il a été proposé 2 alternatives :

- soit la classe de Montmelard était rapatriée à Dompierre et la classe serait maintenue,
- soit une classe restait à Montmelard et une classe fermait à Dompierre.

Après un large débat,

- estimant qu'une fermeture de classe entraînerait des classes surchargées, voire sur 3 niveaux
- estimant qu'il est important de tenir compte du bien-être des enfants,
- rappelant qu'une 6ème salle de classe est existante dans le groupe scolaire,
- soulignant que le poste menacé de suppression serait maintenu,
- soulignant que le coût du transport scolaire serait diminué,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- souhaite le rapatriement de la classe de Montmelard à Dompierre les Ormes,
- charge le Maire d'informer l'Inspection Académique de cette décision et de transmettre un courrier à Monsieur le Maire de Montmelard.

### **- Site internet**

M. Serge Desroches indique qu'il a travaillé sur le projet avec MM. Stéphane Vial et Laurent Dufour. Une réunion a eu lieu le 14 janvier dernier pour finaliser le cahier des charges afin de lancer une consultation. Un nouveau site internet devrait voir le jour dans l'année.

**- Intervention de Mme Denise Forestier :**

- fait part d'une demande de parents pour une ouverture plus large de la micro-crèche. Les parents doivent envoyer une demande à M. le Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du SIVU Enfance et Jeunesse.

- demande où en est le dossier de résidence séniors : ce dossier est toujours en cours

- demande où en est le projet de lotissement : en cours mais très long à mettre en place en raison des contraintes administratives,

**- Intervention de M. Roger Besson**

Il indique que la vente de son terrain, situé en face du Champ de la Croix, a été annulée car le notaire a indiqué qu'il y avait des contraintes OAP (orientations d'aménagement et de programmation) pour sa parcelle dans le PLUi. Or, il avait été notifié auparavant à M. Besson par les services de la Mairie que son terrain était constructible sans problème, ces contraintes n'apparaissant pas sur le plan global du PLUi transmis par la Communauté des Communes.

Une révision du PLUi s'avère donc nécessaire. Cette modification sera demandée mais il faudra attendre plusieurs mois avant que celle-ci soit effective.

Fin de séance : 21 h 15

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 20/02/2019 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 13/02/2019 à 20 h 00

Fin de séance : 21 h 15